

**2114 - Actions décentralisées**

**Programme de coopération 2011 avec les collectivités  
des Régions Boeny et Betsiboka (Madagascar)  
- Subvention à l'IRCOD-Alsace et approbation  
d'une convention opérationnelle en matière  
d'éducation, de lecture publique et de jeunesse**

**Rapport n° CP/2011/166**

**Service gestionnaire :**

Service relations internationales - Cellule partenariats et solidarité internationale

**Résumé :**

Le présent rapport a pour objet de proposer l'adoption du programme de coopération avec les collectivités des régions Boeny et Betsiboka (Madagascar), pour 2011, ainsi que l'attribution d'une subvention à l'Institut Régional de Coopération-Développement et l'approbation d'une convention opérationnelle en matière d'éducation, de lecture publique et de jeunesse, nécessaires pour la mise en oeuvre de ce programme.

Le Conseil Général du Bas-Rhin est engagé, depuis 2000, aux côtés de l'IRCOD, dans un programme de coopération décentralisée avec les communes de Mahajanga et Maevatanana et l'Organisme Public de Coopération Intercommunale (OPCI) d'Ambato-Boeny (régions Boeny et Betsiboka), à Madagascar.

Afin de poursuivre l'appui au développement de ces collectivités en matière d'urbanisme et d'aménagement, d'accès à l'eau et à l'assainissement, de renforcement institutionnel, de lecture publique et d'éducation, l'IRCOD sollicite une subvention de 185 000 € ainsi que l'appui technique et politique du Conseil Général pour la conception et la mise en oeuvre de cette coopération.

**PRINCIPALES ORIENTATIONS DU PROGRAMME 2011**

Il est proposé, pour 2011, de poursuivre les actions de formation et les projets pilotes d'investissement, dans le cadre des différentes coopérations thématiques initiées dès 2000 et renforcées en 2003.

Les grandes orientations pour 2011 sont les suivantes :

**1) Appui à l'urbanisme, à l'aménagement et à l'assainissement à Mahajanga (axes 1 et 2 : 50 000 € pour 2011)**

Un important travail de diagnostic sur les besoins des quartiers pilotes sera réalisé. Il pourra donner lieu à la réalisation de premiers équipements prioritaires. Les actions en faveur de la propreté du canal et des quartiers seront développées et l'étude sur l'évacuation des déchets liquides, menée en lien avec la Ville de Mulhouse, pourra être approfondie afin de permettre une opérationnalisation rapide dès que les conditions politiques locales le permettront.

Après la phase d'étude de 2010, l'appui aux services de la commune urbaine de Mahajanga pour la mise en place d'un cadastre/ SIG devrait aborder une phase plus opérationnelle.

## 2) Appui aux projets intercommunaux sur Maevatanana (axe 3 : 85 000 € pour 2011)

Au vu des résultats concrets obtenus par cette structure au profit de ses 14 communes membres (création de guichets fonciers, aide à la réalisation de projets d'équipement structurants, ... ), il est proposé de continuer à financer le fonctionnement du Centre d'Appui aux Communes (CAC) ainsi que les projets concrets des municipalités.

Un appui sera particulièrement apporté sur le projet de gare routière intercommunale.

Les enjeux en termes d'autonomisation du CAC étant importants, surtout après le départ de la volontaire française en charge du projet, une mission technique du CG67 sera programmée en mars 2011.

## 3) Appui à l'éducation et à la lecture publique à Mahajanga, Maevatanana et Ambato-Boeny (axe 4 : 35 000 € pour 2011)

Suite à la mission de la Bibliothèque Départementale du Bas-Rhin, à Madagascar, en avril 2010, il est proposé de poursuivre l'appui en matière de la lecture publique en concentrant l'effort sur la formation du personnel, sur la dotation des bibliothèques et sur leur ouverture à un public plus large.

Une convention opérationnelle a été préparée avec l'ensemble des partenaires malgaches et alsaciens impliqués sur ce volet.

### MISE EN OEUVRE DU PROGRAMME

Il est proposé au Conseil Général de soutenir ce programme d'action financièrement, par l'attribution d'une subvention de 185 000 € à l'IRCOD, et techniquement, par la mise en œuvre des moyens humains et matériels nécessaires à sa réalisation.

Sur ces 185 000 €, une somme de 15 000 € sera consacrée au cofinancement des dépenses de fonctionnement de l'IRCOD.

Cette subvention sera gérée selon une AE/ CP, répartie sur 3 années afin de tenir compte des aléas de réalisation liés aux circonstances locales, avec l'échéance prévisionnelle suivante :

- 150 000 € en 2011,
- 25 000 € en 2012,
- 10 000 € en 2013.

Les grandes lignes de ce programme d'actions ainsi que l'attribution d'une subvention de 185 000 € à l'IRCOD et l'approbation de la convention opérationnelle ont fait l'objet d'un avis favorable de la Commission de la coopération transfrontalière et décentralisée, lors de sa réunion du 14 février 2011.

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
34041	65-6574-041	150 000,00 €	150 000,00 €	150 000,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*La Commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son Président :*

*- approuve le programme de coopération avec les collectivités des régions Boeny et Betsiboka (à Madagascar),*

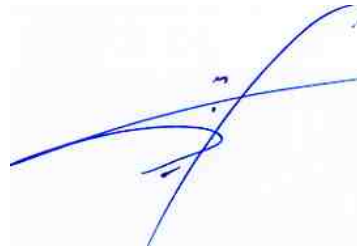
- décide d'attribuer à l'Institut Régional de Coopération-Développement (IRCOD) une subvention de 185 000 € selon un échéancier prévisionnel de 150 000 € en 2011, 25 000 € en 2012 et 10 000 € en 2013, sous réserve du vote des crédits afférents en 2012 et 2013,

- approuve la convention d'attribution de subvention, annexée à la présente délibération, et autorise le Président du Conseil Général à la signer.

Elle approuve par ailleurs la convention opérationnelle en matière d'éducation, de lecture publique et de jeunesse avec les partenaires malgaches des régions Boeny et Betsiboka, annexée à la présente délibération, et autorise le Président du Conseil Général à la signer, le moment venu.

Strasbourg, le 22/02/11

Le Président,



Guy-Dominique KENNEL